


Soutenir les races emblématiques Salers et Aubrac

Type d'intervention	Dispositif Conseil départemental
Priorité Régionale (Convention Région/Département)	Renforcer la création de valeur par les agriculteurs, en s'inscrivant dans les attentes sociétales en matière d'alimentation, de matériaux et de relocalisation
Priorité départementale (Programme agricole 2023/2027)	Accompagner la performance économique des exploitations
	Consolider le modèle agricole cantalien : promouvoir les filières locales

DESCRIPTION DU DISPOSITIF.

Actions de promotion des races emblématiques du département (Salers et Aubrac)

NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES

N°	Opérations
1	Organisation du Concours National Salers
2	Participation de la Salers au Salon International de l'Agriculture
3	Organisation du Concours Départemental Salers
4	Organisation du Concours Départemental Aubrac, participation à des manifestations, outils de promotion

BÉNÉFICIAIRES

N°	Bénéficiaires
1 - 2	Groupe Salers Évolution (GSE)
3	Association des Éleveurs Cantaliens de la race Salers
4	Syndicat des Éleveurs Aubrac Cantaliens

SUBVENTION

N°	Taux maximum	Plafonds subvention
1	50 %	⇒ 7 500 €/an
2		⇒ 5 000 €/an
3		⇒ 2 500 €/an
4		⇒ 5 000 €/an

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Les demandes de subventions devront être déposées au Conseil départemental avant la date des manifestations et au cours du premier semestre de l'année (*courrier de demande de subvention signé – programme détaillé – budget prévisionnel et plan de financement*).
- Les subventions seront attribuées dans la limite de l'enveloppe financière disponible.



LIEN RÉGLEMENTAIRE

- Lignes directrices concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales.
- Règlement (UE) de la Commission européenne déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.
- Régime cadre notifié relatif aux aides aux actions de promotion des produits agricoles.



SERVICE RESPONSABLE

PÔLE ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Développement Durable du Territoire, Agriculture et Attractivité
Tél. : 04 71 46 22 90 – Mail : nlacaze@cantal.fr